

Que faire après un BTS Immobilier pour devenir notaire

Par **Mhtp**, le **14/09/2017** à **21:41**

Bonjour à toute et à tous !

Je voulais savoir si quelqu'un sais comment je peut me diriger ver le metier de notariat après un bts immobilier et quelle sont les démarches que je dois faire.

Merci d'avance

Par **Wassim Bettahar**, le **14/09/2017** à **22:00**

Bonsoir ! :)

Alors je ne suis pas un expert en orientation mais je pense que pour un bon début il faudrait commencer une Licence en Droit et puis au moins la valider sauf erreur de ma part, as-tu penser à jeter un coup d'oeil sur l'ONISEP ? :)

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **14/09/2017** à **22:10**

Bonsoir,

Avez-vous des notions de droit dans votre BTS?
Comment votre formation en BTS s'est-elle articulée ?

Pour ma part si votre BTS vous forme à être agent immobilier ... je pense que comme nombre d'étudiants, vous allez devoir passer par la case licence, sans équivalence possible.

Par **Nemo1799**, le **15/09/2017** à **00:15**

Il me semble, sauf erreur de ma part, que le métier de notaire n'est accessible qu'en passant le CFPN.

Par **Yn**, le **15/09/2017** à **10:18**

Le parcours est le suivant : licence en droit, M1 (les dénominations varient selon les universités, mais la formation est similaire : droit civil, droit privé général, droit notarial, droit patrimonial). Ensuite, il y a deux voies :

- M2 droit notarial puis les deux années de DSN, qui est une sorte d'alternance étude/formation, avec une rémunération à temps complet.

- M2 autre que droit notarial, notamment gestion du patrimoine, voire droit des affaires, puis 31 mois au CFPN avec une alternance similaire à celle du DSN.

Les modalités de formation DSN et CFPN peuvent varier (2j/sem. de cours ; 1 sem/mois, etc.) mais l'idée générale est là.

Après un BTS immobilier, il faut impérativement retourner en L1 de droit, sinon, à supposer qu'une passerelle soit autorisée, tu t'exposes à de lourdes lacunes et donc des notes qui seront insuffisantes pour intégrer le notariat, filière sélective s'il en est...

Par **yoco34**, le **15/09/2017** à **17:34**

salut

Ce n'est pas très vrai. Avec un BTS immo tu as des modules que tu peux faire valider par équivalence parfois.

par contre effectivement il faut un M2 de fac pour aller passer le concours de notaire. Je dis juste que tu n'es pas obligé de tout recommencer à zéro car moi-même je n'ai pas tout refait à zéro après une formule bac+2 j'ai été en L3 de droit. en fait ca dépend aussi de ce que tu as fait moi j'avais déjà travaillé donc j'ai validé mes acquis et je suis repartie en fac.

Quand on te lit on ne sait pas trop mais tu as l'air d'avoir validé ce BTS.

si ce n'est pas le cas le chemin le plus rapide est effectivement la Licence de droit. moi je te parle plus en termes de "ne pas perdre de temps à tout recommencer".

Conseil vas voir ta fac et demandes leur si tu peux avoir une équivalence au pire en L2. Tu peux aussi voir le conseiller du scuio de Paris 1 si tu es à paris et que tu as des doutes sur ton orientation, c'est un très bon conseiller je l'ai vu c'est quelqu'un de compétent et c'est agréable de parler avec lui.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **15/09/2017** à **17:51**

Bonjour Yoco, avant de ne poster je vous prie de bien vouloir :

- Vous présenter
- Prendre connaissance de la charte etc...

Comme cela nous en saurons un peu plus sur vous ;)

Faire comme si vous veniez d'arriver sur le forum en quelque sorte.

Nous avons la chance d'avoir un notaire sur ce forum, peut-être saura-il répondre à cette question.

Cependant, il est dans l'intérêt de Mhtp de reprendre depuis la L1 puisque s'il reprend directement en L1 sans aucune base juridique, ça risque de tourner cours.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2017** à **07:58**

Bonjour

Juste pour signaler que j'ai regroupé les deux messages de yoco34 en un seul.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **16/09/2017** à **09:36**

Le mieux serait en effet qu'il se renseigne.

Il faut aussi qu'il regarde un peu ce qui se fait en L2/L3 pour juger de la nécessité d'une L1.

Si Le droit est totalement nouveau pour lui c'est un peu dangereux de vouloir sauter la L1 qui reste une base.

S'il a déjà des bases solides il peut prétendre à équivalence encore faut-il que la faculté accepte.

Par **joaquin**, le **16/09/2017** à **09:40**

Bonjour,

Dans certains IMN (comme celui d'aix-en-provence), on accepte les BTS immobiliers en licence pro métiers du notariat, qui permet ensuite de passer le DIMN. Evidemment, avec ces diplômes, on ne peut exercer qu'en tant que clerc de notaire. Pour être notaire, il faudra effectivement repasser par la case licence en droit, master notariat.. etc

JG

Par **Yzah**, le **27/08/2019** à **11:50**

Bonjour,

Avec un BTS Notariat (2 ans), il est possible de devenir clerc de notaire pour ensuite avec l'évolution + concours interne devenir notaire. Je précise ceci car cela reste une porte ouverte, peut-être plus accessible que les 5 ans de fac + le concours.